



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article2100>

Le Service national universel (SNU) ou l'obligation d'un engagement orienté

- Actualité des luttes -



Date de mise en ligne : jeudi 17 juin 2021

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Communiqué de SUD Education Lorraine, FSU 54, CGT Educ'action Nancy-Metz.



Le SNU, sous un affichage convenu et des éléments de langage positifs, rejoint une vision politique d'encadrement et de conformation à l'ordre, au détriment des approches de la conscience critique au service du libre exercice citoyen.

En l'état, le SNU est aux antipodes des formes d'engagement constitutives des politiques de jeunesse tournées vers l'émancipation. Imposer aux jeunes filles et garçons un tel « rendez-vous », alors que la société présente des **failles inégalitaires et des crises sociales exacerbées** est du plus mauvais signal. Transformer l'engagement en **contrainte d'Etat** est contreproductif à plus d'un titre.

Une véritable ambition éducative impose l'abandon du service national universel.

Le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a été désigné pour organiser le SNU et recruter des volontaires, en attendant l'obligation.

La période d'inscription des volontaires a été prolongée tant les jeunes ne se bousculent pas pour effectuer un séjour dont le seul programme connu est le **salut au drapeau chaque matin**.

Les brochures annoncent un programme "alléchant" : activités physiques, activités de la promotion de la santé, connaissances des droits et citoyenneté -axée surtout sur la défense et la sécurité, culture, écologie... **Toutes ces thématiques sont déjà incluses dans les programmes scolaires, or ce sont ces mêmes enseignements qui sont rabotés de leurs horaires**. Est-ce que 15 jours à marche forcée vont remplacer 12 ans d'éducation à la citoyenneté ?

La crise sanitaire rend complexe et hasardeuse son organisation sur le département. Mais elle n'est pas la seule à mettre en cause. La mise en oeuvre opérationnelle gère au jour le jour les obstacles matériels et surtout réglementaires.

- **Qui est l'organisateur des séjours ?**
- **Qui dirige, qui encadre les séjours ?**

- **Quelle formation pour ces encadrants ?**
- **Quelle est la place des armées, de la police et de la gendarmerie et leurs réelles intentions dans le processus ?** Encadrement, formation, promotion (propagande), recrutement futur ?
- **Où iront les jeunes ?** Les Conseils d'administration des établissements concernés doivent être consultés !
- **Sur quels budgets sont prises les sommes nécessaires au dispositif ?** Ce seront 3 milliards d'euros lorsqu'il sera généralisé, pris sur le budget de l'éducation nationale. Quid de la mise à contribution des personnels et des locaux des collectivités territoriales ?

Dans le champ éducatif, alors que les équipes d'enseignant-es, les parents, les collectivités manquent de moyens pour développer leurs projets pour l'éducation à la citoyenneté, à la coopération et à la paix, pour tout simplement partir en classe de découverte ou en séjours de vacances, **le SNU aspire des moyens financiers et humains d'un ministère déjà bien sacrifié. Il externalise la mission d'éducation à la citoyenneté, il instrumentalise les associations d'éducation populaire et sportives**, les associations complémentaires à l'école pour un dispositif qui confond uniformisation et cohésion.

Le SNU ne relève pas de la politique éducative mais d'une projection idéologique. CE SERA DONC SANS NOUS !



- Soyons vigilant-es et continuons à nous renseigner sur les enjeux réels du SNU, sur les moyens alloués au détriment des budgets de l'EN et de l'éducation populaire.
- Refusons l'utilisation des moyens de la collectivité pour la mise en place du SNU (séances d'information sur temps scolaire, réquisition de locaux et de personnels...), exigeons la transparence, discutons-en en équipe d'établissement, avec les élu-es parents et leurs fédérations et les personnels au CA.
- Déposons des motions qui affichent notre opposition au dispositif.
- Contactons nos syndicats pour faire remonter des situations qui interpellent et agir collectivement !

Avec le soutien des droits de l'Homme

entre autres, des organisations suivantes : FCPÉ 54 (fédération des conseils de parents d'élèves), Ligue des droits de l'Homme-Section de Nancy, LENA-CGT-Les écoles d'art-Nancy, ...